

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Délibération
n°219 -2025
Point 4.7

Point 4.7 de l'ordre du jour

Concours SENS'Art 2025-2026

Point 4.7

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du projet SENS (Strasbourg Enseignement Numérique en Santé), la faculté souhaiterait organiser une deuxième édition du concours d'arts plastiques SENS'Art. L'objectif de ce concours est de sélectionner des œuvres d'art pour décorer les salles équipées dédiées à l'enseignement de la santé numérique, développées dans le cadre du projet SENS. L'organisation de l'édition 2025-2026 du concours ainsi que les prix décernés aux lauréats (total : 4 000 euros) seront intégralement financés par le projet SENS dans le cadre du financement reçu par l'ANR. La faculté sollicite le CA pour organiser ce concours et remettre les prix financiers aux lauréats. Vous trouverez ci-dessous le règlement détaillé du concours.

OBJET DU CONCOURS

Le concours SENS'Art a pour objectif de sélectionner des œuvres d'art pour décorer les salles équipées dédiées à l'enseignement de la santé numérique, développées dans le cadre du projet SENS (Strasbourg Enseignement Numérique en Santé).

Pour cette deuxième édition du concours (2025-2026), quatre œuvres d'art seront sélectionnées pour décorer les salles équipées que la faculté prévoit d'installer à l'IFSI de Colmar, à l'IFSI du GHRMSA de Mulhouse, à l'IFSI des HUS et à l'IFSI d'Haguenau.

Les œuvres sélectionnées seront exposées de manière permanente dans les salles équipées fréquentées par les étudiants, les enseignants et les professionnels de santé, offrant ainsi aux artistes une grande visibilité.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toute personne âgée de plus de dix-huit ans.

Les participants peuvent concourir individuellement ou en équipe.

THEME

Les œuvres doivent respecter le thème : « **Intelligence Artifice Ciel** ».

Entre intelligence et artifice, entre savoir et lumière, la santé à l'ère du numérique invente de nouveaux horizons. Ce concours invite les artistes à explorer, par la couleur et la forme, la place de l'humain face à l'intelligence artificielle – entre terre du soin et ciel de l'imaginaire.

MODALITES DE PARTICIPATION

L'œuvre proposée peut être un tableau, une sculpture, un mobile ou tout autre création artistique pouvant être intégrée à une salle de classe d'une capacité de 30 personnes. Les œuvres doivent être adaptées à un espace intérieur.

Les participants doivent soumettre un dossier de 10 pages maximum comprenant :

- Une présentation des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse mail et numéro de téléphone)
- Une description détaillée du projet
- Une note d'intention expliquant la démarche artistique
- Des croquis ou une maquette de l'œuvre proposée

Le dossier doit être envoyé au **format PDF, avant le 30 avril 2026**, à l'adresse : p.borde[a]unistra.fr

CRITERES DE SELECTION

- Originalité de l'œuvre
- Pertinence par rapport au thème « Intelligence Artifice Ciel »
- Faisabilité technique et respect des contraintes matérielles
- Esthétique et adéquation avec l'environnement des salles équipées

JURY

Le jury sera présidé par Erik-André Sauleau et inclura des représentants du projet SENS, des experts en santé numérique et des professionnels des arts plastiques.

CALENDRIER

- Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2026
- Sélection des projets finalistes : 31 mai 2026
- Production et livraison des œuvres finalisées : 31 juillet 2026

PRIX

Les quatre lauréats se verront chacun attribuer un prix financier d'un montant de **1 000 euros**.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les œuvres seront exposées de manière permanente dans les salles équipées du projet SENS.

Les artistes restent propriétaires de leurs œuvres, mais accordent au projet SENS un droit d'usage pour exposer et promouvoir les œuvres, notamment au travers de publications, évènements et supports de communication associés au projet.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le Concours SENS'Art 2025-2026.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 36 |
| Nombre de voix pour | 31 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 5 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT